

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Février 1874.

Chronique générale.

LOIS CONSTITUTIONNELLES.

La commission des lois constitutionnelles s'est réunie lundi.

M. A. Lefèvre-Pontalis développe le système du suffrage universel à deux degrés et il en fait ressortir les avantages. Il ne repousserait pas la représentation des intérêts au deuxième degré, au moyen d'un collège électoral composé par moitié des plus fort imposés et par moitié d'électeurs nommés par le suffrage universel. Personne n'est exclu avec ce système, et néanmoins les intérêts se trouvent raisonnablement représentés.

M. Laboulaye ne croit pas que nous ayons reçu le mandat de supprimer le suffrage universel. Le suffrage à deux degrés en est la suppression indirecte, surtout si on adoptait le système de ceux qui veulent faire les élections primaires longtemps avant l'élection des députés. Car alors les électeurs secondaires pourraient se trouver dans une situation politique complètement différente de celle où se trouvaient les électeurs primaires. En outre, vous ne savez pas où ce système vous conduirait.

Qui vous dit que ce n'est pas l'aubergiste qui exercerait une influence décisive sur les électeurs du premier degré ? Enfin la représentation des intérêts n'offre pas plus de garanties. C'est toujours l'inconnu.

M. Chesnelong est d'avis de maintenir le suffrage universel, mais en l'organisant différemment. Que tout le monde vote, il le comprend ; mais que le vote de chacun ait la même valeur, cela lui paraît faux et injuste. Que chacun soit protégé, soit, mais il ne faut pas que les uns soient opprimés par les autres.

Or, tel est le résultat de la souveraineté du nombre, qui n'est que l'oppression des classes supérieures par les inférieures. Il ne faut pas compter sur la direction du suffrage universel. Les classes qui autrefois exerçaient une influence salutaire sur les masses ne sont plus écoutées. Le gouvernement lui-même aura-t-il une influence suffisante ? Cela est douteux.

M. Chesnelong examine les différents systèmes de la représentation des intérêts. Il préfère le système de M. A. Lefèvre-Pontalis et il en fait ressortir les avantages. Il n'est pas une atteinte à l'égalité des droits politiques. Cette égalité au reste n'est pas un dogme, il est plutôt une fiction, l'égalité n'existant réellement pas dans la société.

M. Grivart craindrait que les électeurs, avec le suffrage à deux degrés, ne s'abstiennent en masse ; et alors ce seraient les notabilités équivoques qui l'emporteraient sur les véritables notabilités, grâce à leurs intrigues et à des influences malsaines, exercées sur un petit nombre d'électeurs faciles à séduire.

Comme correctif, on a imaginé la représentation des intérêts, combinée avec le suffrage à deux degrés. Mais dans ce système on néglige les possesseurs de valeurs mobilières pour s'en tenir aux censitaires. Tous les intérêts ne sont donc pas représentés. Mais le plus grand des inconvénients de ce système, c'est la coalition probable des prolétaires et

des petits propriétaires contre les plus fort imposés.

Les électeurs secondaires du suffrage universel seraient alors nommés avec un sentiment d'hostilité contre les électeurs censitaires. Il en résulterait une rivalité dangereuse.

M. Vingtain est persuadé que le suffrage à deux degrés ne produirait que des élus de bas étage et des ambitieux dangereux. Il ne comprend pas des électeurs censitaires jouissant directement d'un droit qui, chez les autres, serait délégué par les électeurs du premier degré.

M. Batbie fait observer que les électeurs censitaires étaient électeurs *jure proprio* sous la monarchie de juillet.

M. de Kerdrel réfute les objections de M. Grivart. Dans le suffrage direct, le nombre agit dans les ténèbres. Dans le système à deux degrés, il agit dans la lumière. Les électeurs, à chaque degré, savent ce qu'ils font, et ils connaissent celui qu'ils nomment. Le mandat impératif des électeurs primaires n'est pas à redouter. Dans tous les cas, ce mandat est bien moins dangereux que celui des comités, surtout si les électeurs primaires étaient nommés quelque temps avant l'élection des députés.

M. Delsol établit par des calculs que le suffrage à deux degrés serait moins avantageux au point de vue conservateur que le suffrage universel direct.

Il ne pourrait produire des résultats utiles qu'en le combinant de manière que les minorités des conservateurs dans les villes ne fussent pas complètement annihilées.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

**

Les difficultés entre la présidence et la questure de l'Assemblée nationale menacent de s'éterniser ; M. Baze prétend que le règlement, en ce qui touche ses attributions, est une arche sainte à laquelle il ne faut pas toucher ; M. Buffet, au contraire, soutient avec raison que le règlement est perfectible, et propose de s'en rapporter au bureau de l'Assemblée et à la commission de comptabilité ; M. Baze s'y refuse avec énergie ; la commission, qui s'est réunie hier, a décidé qu'elle allait mettre la question à l'étude.

**

M. de Belcastel a déposé deux amendements. Le premier, à la loi électorale, est ainsi conçu :

« Chaque arrondissement de France nommera un député. Dans les départements ayant droit, par leur population, à plus de députés qu'ils n'ont d'arrondissements, le cédant du nombre sera nommé au scrutin de liste. Dans ceux où la population donne un nombre de députés inférieur à celui des arrondissements, il sera procédé à des circonscriptions électorales pour les réduire en nombre égal aux députés à nommer. A Paris, les arrondissements, au point de vue électoral, seront comptés comme les arrondissements de département, et la même règle sera suivie. »

Le second, au projet de loi des nouveaux impôts, consiste à remplacer l'augmentation de 50 0/0, proposée sur le droit de succession en ligne directe, par :

« Une taxe annuelle de 40 fr. sera perçue sur chaque piano.
» Elle sera recouvrée avec l'impôt mobi-

lier, dans le premier semestre de l'année courante pour la première fois, et sur la déclaration du détenteur.

» Tout piano non déclaré sera passible d'une surtaxe de 400 fr.

» Les fabricants et entrepositaires de pianos, ainsi que les maîtres de cet instrument qui en auraient chez eux, sont dispensés de payer la taxe. »

LE MEETING DE SAINT-JAMES.

Les dernières dépêches d'Angleterre nous ont appris que les protestants anglais ont tenu il y a quelques jours, à Saint-James, un meeting dans lequel on a voté des félicitations au gouvernement allemand pour l'énergie qu'il déploie dans sa lutte contre l'ultramontanisme.

C'est ainsi qu'on désigne les persécutions exercées par M. de Bismark contre le clergé et les populations catholiques de l'Allemagne.

Les organes officieux du grand chancelier de l'empire affectent de voir dans les résolutions de ce meeting l'expression des sentiments de la nation britannique, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'écrie : « Nous pouvons être sûrs de la victoire, l'Angleterre est avec nous ! »

La *Gazette de Spener*, autre journal officieux, dit de son côté : « L'Angleterre a retrouvé son alliée naturelle, et cette alliée, c'est l'Allemagne, menacée aujourd'hui par l'ultramontanisme. »

Nous croyons que M. de Bismark et ses journaux s'abusent singulièrement et qu'ils prennent pour la voix même de la nation les clameurs d'un parti. En effet, tout en adhérant sans réserve au principe de la suprématie de l'Etat en ce qui touche la police du culte, la presse anglaise est unanime à désavouer la manifestation de Saint-James, et à réprover la politique du gouvernement allemand à l'égard du clergé catholique.

Nous apprenons, d'ailleurs, que M^{er} Manning, archevêque de Westminster, va provoquer une contre-manifestation catholique, qui n'aura pas moins de retentissement que le meeting de Saint-James, mais dont probablement les journaux officieux d'Allemagne se garderont bien de parler.

Assemblée nationale.

Séance du 2 février.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Reprise de la discussion des nouveaux impôts.

M. Germain monte à la tribune.

L'honorable membre vient soumettre à l'Assemblée les considérations par lui annoncées à l'issue de la dernière séance. Il commence par indiquer à grands traits le plan de son argumentation. Les nouveaux impôts sont-ils justes ? sont-ils nécessaires ? sont-ils facilement recouvrables ?

Nécessaires ? Hélas ! l'orateur se trouve, sur ce point, d'accord avec le ministre des finances. Ceux-là trompent le peuple qui nient la nécessité de demander au pays de nouveaux sacrifices. Toute la question est de savoir sous quelle forme ces sacrifices seront les plus acceptables. C'est ici que le dissentiment commence.

L'orateur n'hésite pas à proscrire l'impôt sur la petite vitesse, qu'il estime contraire à toutes les données économiques. En effet, l'établissement de cet impôt aurait pour effet de diminuer le trafic,

et, parlant, les recettes des chemins de fer. Or, ces recettes sont pour le Trésor un élément de richesse. D'où il suit que le Trésor perdrait d'un côté ce qu'il aurait gagné de l'autre. Ce que l'on voulait demander à la petite vitesse, l'orateur voudrait le demander aux substances qui sont contraires à la santé publique, et notamment au tabac et à l'alcool, à l'alcool surtout, qui pourrait fort bien supporter une nouvelle surtaxe. En outre, l'orateur voudrait substituer à la surtaxe du sel une surtaxe sur le sucre, laquelle serait tout à la fois plus fructueuse, plus équitable et plus démocratique. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Limayrac monte à la tribune.

L'honorable membre développe brièvement quelques considérations qui rentrent, par un côté, dans l'ordre d'idées de M. Germain. Il propose de remplacer par un impôt sur la haute industrie et le haut commerce l'application de l'impôt du sel aux sels employés dans l'industrie, ainsi que l'impôt projeté sur les transports à petite vitesse.

M. Feray, lui aussi, se déclare l'adversaire des deux impôts condamnés par les deux orateurs précédents. Mais comment les remplacer ?

La solution de M. Feray consiste dans l'application plus équitable de l'impôt sur les revenus territoriaux et sur les propriétés bâties.

A cette fin, l'orateur propose, sinon la refonte du cadastre, du moins la révision et la correction des évaluations cadastrales.

Ce travail serait exécuté par les communes elles-mêmes de manière à pouvoir être appliqué pour le budget de 1875, et on pourvoirait au déficit temporaire du budget de 1874, soit en augmentant d'autant la dette flottante, soit en diminuant d'autant pour 1874 seulement, le remboursement à la Banque, soit pour une faible augmentation pour 1874 seulement, sur l'impôt foncier et l'impôt mobilier.

L'orateur estime que cette combinaison produirait plus que les deux impôts qu'il propose de supprimer et dont l'un notamment, — l'impôt sur la petite vitesse, — aurait pour effet, en certains cas, de donner à l'industrie étrangère une protection contre notre propre industrie.

L'orateur est écouté avec une attention soutenue. Il est juste de constater que son discours est nourri de faits et d'arguments qui sont de nature à produire et qui produisent, en effet, sur l'Assemblée une impression sérieuse.

Chemin faisant, il s'attache à justifier la haute industrie et le haut commerce du reproche qui leur a été maintes fois adressé de ne pas fournir au pays sa part de sacrifices. Il énumère, à ce propos, une série de grands établissements dont les charges ont grandi depuis un an dans des proportions allant souvent au-delà de cent pour cent, et cela, sans préjudice des aggravations futures....

Est-ce en de telles conditions qu'il convient de voter des impôts qui entraveraient le travail national, le travail qui seul peut nous donner le moyen de payer nos dettes ?...

En somme, M. Feray a été pour le ministre des finances, comme pour la commission, l'adversaire le plus redoutable peut-être qui se soit montré depuis l'ouverture de cette importante discussion, et, s'il nous est permis de nous servir ici d'une expression familière, nous dirons qu'à l'un et à l'autre il a préparé une rude tablature.

Il est vrai que la commission a paré le coup en accueillant un amendement de M. Lanet qui contient en germe le système si habilement exposé par l'honorable M. Feray.

L'orateur conclut en rapprochant de l'apologue des membres et de l'estomac, naguère cité par le ministre des finances, un autre apologue non moins de circonstance : celui du faisceau qui résiste tant

qu'il demeure uni et que l'on rompt en le divisant. Nous avons entre nos mains, a dit l'orateur, le faisceau des forces productives du pays : agriculture, industrie, commerce. Ne divisons pas le faisceau, si nous voulons mériter la confiance de nos concitoyens.

L'orateur, en descendant de la tribune, est vivement applaudi et félicité par ses collègues de la gauche et du centre gauche.

C'est M. Léonce de Lavergne qui vient, au nom de la commission, donner la réplique au préopinant. L'orateur repousse la révision des évaluations cadastrales par ce motif qu'elle conduirait forcément à la refonte entière du cadastre. Or, cette dernière opération serait extrêmement longue et dispendieuse, elle ne donnerait pas de ressources immédiates.

Enfin, à un certain point de vue, la refonte du cadastre constituerait, dans notre pays de révolutions, la plus grave des révolutions. En effet, elle irait troubler, dans leur possession, tous ces petits propriétaires qui possèdent les 3/4 du sol. Ces deux derniers arguments provoquent à gauche des protestations assez vives.

M. Guichard dit que, loin d'augmenter, il faudrait alléger la part contributive du commerce et de l'industrie; mais, avant d'augmenter l'impôt foncier, il faut connaître exactement les chiffres.

La propriété foncière paye, soit à l'État, soit aux départements, 570 millions et 345 millions de timbre et d'enregistrement, c'est-à-dire plus de 900 millions, soit plus de 22 p. 100 de son revenu.

D'autre part, les taxes agricoles ne pèsent pas moins sur l'agriculture que les taxes industrielles sur l'industrie; c'est encore 675 millions qui sont payés par les produits agricoles. Et l'on dit que l'agriculture ne paye pas assez ?

Il faut renoncer à ce perpétuel antagonisme d'intérêts entre l'agriculture et l'industrie : elles sont solidaires. Pour sauvegarder notre situation financière, il faut demander les ressources nécessaires au capital réalisé.

M. Tirard s'attache à établir qu'il y a entre l'intérêt agricole et l'intérêt industriel et commercial une étroite solidarité.

Rien de ce qui atteint l'un n'épargne l'autre. L'augmentation du timbre, l'impôt sur la petite vitessse, pèseront sur l'agriculture, de même que l'octroi pèse sur l'industrie.

Mais le principal but à poursuivre pour le relèvement de notre crédit, c'est d'avoir un chiffre d'exportation supérieur au chiffre des importations. Or, la concurrence étrangère grandit tous les jours, et nos meilleurs ouvriers émigrent.

On en vient peu à peu à soumettre toutes les industries à l'exercice, et l'on arrivera ainsi à avoir une armée de fonctionnaires, mais les industries qu'ils seront chargés d'exercer n'existeront plus.

C'est dans l'impôt sur le revenu qu'on trouverait les ressources nécessaires à l'équilibre du budget, au moins pour 1875.

Pour l'exercice 1874, l'orateur se rallierait à la proposition de M. Léon Say.

La clôture de la discussion générale, mise aux voix, est prononcée.

L'Assemblée, consultée, décide qu'il y a lieu de passer à la discussion des articles.

Séance du 3 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux nouveaux impôts.

M. Pascal Duprat soutient un amendement tendant à l'établissement d'une taxe de 1 pour 1,000 sur tous les capitaux mobiliers et immobiliers. Les impôts de consommation ont le grave inconvénient de peser surtout sur les classes qui n'ont pas d'autre ressource que le travail de leurs bras.

L'impôt sur le capital n'est inspiré par aucun sentiment de haine; il appelle le capital à fournir à l'État une contribution légitime.

On peut évaluer le capital immobilier de la France à 100 milliards, et le capital mobilier à 60 milliards; l'impôt donnerait donc 160 millions dont on appliquerait 60 millions à équilibrer le budget; les 100 millions restant seraient consacrés à l'exécution des travaux reconnus nécessaires pour la défense du territoire.

Cet impôt est juste, puisqu'il demande à chacun un sacrifice proportionnel à son avoir; il est facilement praticable, puisqu'on l'applique en matière de successions, et qu'il fonctionne déjà en Amérique, en Allemagne et en Suisse.

Et surtout, ce sont des conservateurs qui ont inauguré l'impôt, soit sur le capital, soit sur le revenu. C'est en faisant à temps les réformes nécessaires qu'on évite les révolutions.

Wolowski croit qu'en s'attaquant au capital sous quelque forme que ce soit, on risque de détruire

le plus puissant levier de la civilisation et de la richesse. La fortune immobilière constitue les trois quarts de la fortune de la France: c'est donc sur elle que pèserait, pour la plus grande part, l'impôt sur le capital. D'ailleurs, le capital paye déjà l'impôt sous les formes les plus diverses.

L'impôt sur le revenu a, du moins, l'avantage d'être juste, tandis que l'impôt sur le capital constituerait une véritable iniquité et atteindrait les sources mêmes de la production. Il est conforme aux principes de l'économie de s'adresser à la production réalisée pour percevoir l'impôt; on ne doit jamais porter atteinte à ce qui est la semence de la prospérité nationale.

M. Godin soutient que l'impôt sur le capital et l'impôt sur le revenu sont une seule et même chose, au point de vue de l'action qu'ils peuvent exercer sur la production.

La France paie actuellement trois milliards d'impôts à l'État, au département ou à la commune. Sur ce chiffre, la propriété paie 854 millions; l'industrie, le commerce et la consommation paient 1,836 millions.

L'orateur entre dans le détail des divers éléments qui composent ces deux chiffres, et arrive à cette conclusion, que les charges publiques pèsent beaucoup moins sur le revenu réalisé que sur les instruments du travail, et notamment sur les classes ouvrières.

Avec l'impôt sur le capital, l'industrie et le commerce resteraient à peu près dans la même situation: la propriété supporterait un peu plus et le travail serait un peu dégrévé. Sans aller jusqu'à l'impôt progressif, qui, sagement mesuré, offrirait peut-être les plus grandes garanties d'équité, il faut au moins établir la proportionnalité dans l'impôt.

Or, dans l'état actuel, on pourrait dire que l'impôt est proportionnel à la misère. Il y a donc quelque chose à faire, et l'Assemblée devrait adopter l'amendement de M. Pascal Duprat.

M. Flotard répond que le premier inconvénient de l'impôt sur le capital, tel que le conçoit M. Godin, est d'être un impôt unique, destiné à remplacer tous les autres. Pour produire les 3 milliards nécessaires, il faudrait une taxe de plus de 2 0/0 sur le capital.

On dit que cet impôt existe dans certains pays; mais ce n'est que dans des cantons où se sont conservées les habitudes patriarcales, et nulle part il n'existe comme impôt unique. En vain dit-on que l'impôt proposé forcerait le capital à ne pas rester inactif, on le jetterait ainsi dans les aventures de la spéculation.

Il n'est pas soutenable qu'il soit favorable au travail, puisqu'il atteindrait l'agriculture. Le capital, c'est la poule aux œufs d'or; en y touchant, on s'expose à perdre le revenu.

L'article 1^{er} du contre-projet de M. Pascal Duprat, mis aux voix, n'est pas adopté. Le reste du contre-projet est abandonné.

M. Rouvier développe un contre-projet tendant à établir à titre extraordinaire et temporaire un impôt sur les revenus de toute nature. Les contributions indirectes figurent dans notre budget pour un chiffre beaucoup plus considérable que les contributions directes, et il en résulte une notable aggravation des frais de perception.

Un droit modique de 50 centimes pour 100 fr. sur tous les revenus sans exception, donnerait 180 millions. Si l'essai réussissait, on pourrait en développer l'application.

L'impôt sur le revenu est le meilleur préservatif contre le socialisme, et si l'Assemblée est opposée à cette forme économique de la démocratie, il restera la ressource d'en appeler au pays, qui juge tout en dernier ressort.

L'amendement de M. Rouvier, mis aux voix, n'est pas pris en considération.

M. Rouveure développe un amendement qui a également pour objet l'établissement d'une taxe sur les revenus. Il invite le parti conservateur à prendre l'initiative de cette réforme, pour montrer qu'il est libéral. Il assurerait ainsi la sécurité du pays.

L'orateur demande que son amendement soit pris en considération et renvoyé à la commission du budget.

M. le comte Benoist-d'Azy, rapporteur, répond que l'impôt sur le revenu, partout où il existe, est celui qui soulève le plus de réclamations. La commission du budget repousse cet impôt.

M. Wolowski reconnaît que pour 1874 l'impôt sur le revenu ne pourrait être mis en recouvrement, mais il se propose de reprendre la question lors de la discussion du budget de 1875.

L'amendement de M. Rouveure, mis aux voix, n'est pas renvoyé à la commission.

M. Rouveure déclare retirer son amendement.

M. le docteur Guyot, qui avait présenté un amendement tendant à l'établissement d'une taxe sur la rente, croit que la question a été jugée par la vote sur la proposition de M. Raudot et retire son amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les tentatives de vol sont à l'ordre du jour; de tous côtés on en signale, et Saumur subit la loi commune.

L'avant-dernière nuit, trois individus ont cherché à forcer la serrure de M. Auvé, entrepreneur de messagerie et camionnage, rue Neuve-Beaurepaire.

La porte était découpée tout autour de la serrure qui ne tenait presque plus. Les voleurs ont dû être dérangés dans leur opération par l'arrivée d'un voisin de M. Auvé qui rentrait à son domicile.

De plus, le garçon d'écurie entendant du tapage, crut que ce bruit provenait des chevaux, et, sans sortir du lit, leur parla pour les calmer.

Nos voleurs ont pu croire qu'ils étaient découverts, et ils se sont dirigés vers la gare, où ils ont été vus vers 3 heures du matin.

Chacun de nos concitoyens fera bien de prendre ses précautions.

A l'occasion de la présence à Saumur de plusieurs bienfaiteurs de Notre-Dame du Fort, que les jeunes gens de ce patronage ont voulu fêter, le siège de cette œuvre avait hier soir un véritable air de fête.

Une société nombreuse et choisie s'était empressée de répondre à l'invitation des directeurs, et était venue passer une de ces charmantes soirées comme ils savent en donner. Inutile de dire que le célèbre Vergeot, comédie-vaudeville en un acte, a été enlevé avec un entrain et une assurance qui font honneur aux jeunes artistes.

La satisfaction peinte sur tous les visages, la franche gaieté qui se manifestait, témoignaient grandement combien le rôle de chacun était heureusement compris et rendu.

L'adjoint de Va-x-y-voir, le garde-champêtre de cette commune, le célèbre Vergeot et Athanase ont été couverts de bravos.

Le piano était tenu par une jeune dame de notre ville qui, par son concours habile autant que bienveillant, n'est pas une des bienfaitrices les moins ardentes de l'œuvre.

Une circulaire du ministre de l'instruction publique envoyée tout récemment aux proviseurs des lycées porte que, tous les premiers jeudis de chaque mois, les élèves devront faire une promenade militaire et exécuter des manœuvres d'ensemble.

Un prix de 500 fr., alloué par le Conseil général de Maine-et-Loire, sera décerné par la Société industrielle et agricole, dans son assemblée générale du 19 décembre 1874, à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

« Dresser une description ou statistique générale d'un canton du département de Maine-et-Loire sous le rapport de ses diverses ressources naturelles et de ses productions minérales, végétales, animales et industrielles. »

Les mémoires porteront une épigraphe que devra reproduire un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur. Sous le couvert de M. le président, ils devront être adressés au secrétariat de la Société, au plus tard le 24 novembre 1874, à trois heures de l'après-midi. Récepissé en sera immédiatement donné aux déposants.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Société, hôtel de la préfecture, de midi à quatre heures.

HUIT COUPONS d'obligations du chemin de fer d'Orléans, trouvés sur la voie publique par M. Lorrain, Clément, sont déposés au Commissariat de police de Saumur, où leur propriétaire pourra les réclamer.

Il est question d'établir dans les gares d'arrivée, sur toutes les lignes de l'Ouest, un service d'étapes pour les soldats en voyage. Ils trouveraient ainsi à la portée les aliments et les objets de première nécessité qu'ils sont souvent obligés d'aller chercher bien loin pendant leur séjour.

Il est question, dit-on, de créer des enveloppes postales spécialement réservées aux sous-officiers et soldats de l'armée, au prix égal du sou de poche alloué aux soldats. Cette enveloppe, d'une nuance particulière, ayant pour titre les mots : « Correspondance militaire, » qui figureraient en lettres imprimées sur le haut de l'enveloppe, serait exclusivement réservée à l'armée, sous-officiers et soldats seulement.

Le modèle général de bonnet de police, qui sera dorénavant en usage dans toute l'armée, vient d'être adopté par le ministre de la guerre. Le modèle, à peu de chose près, est le képi actuel. La visière est surmontée d'un jugulaire en cuir, à coulisse, maintenue par deux petits boutons d'uniforme. La partie supérieure du turban est garnie de deux ventouses. Le bonnet de police des officiers est du même modèle que celui de la troupe, mais la visière est doublée de maroquin vert.

Les arrestations au Mans.

Nous avons aujourd'hui à raconter un nouvel épisode de l'arrestation de Nonasco.

Dans la course échevelée à laquelle il se livra pour échapper aux agents qui le poursuivaient, le bandit s'était, paraît-il, au détour d'une rue, débarrassé d'une liasse de papiers qu'il avait jetés au milieu des champs.

Son geste avait été remarqué, et, dès le lendemain, M. le commissaire central ordonnait des recherches, qui viennent d'aboutir au plus heureux résultat.

Le paquet dont Nonasco avait jugé prudent de se défaire, renfermait son passeport, une action des mines de la Basse-Indre et un grand nombre de factures portant l'entête de différentes maisons de Lyon, Valence, Marseille, Toulon, Bordeaux, etc.

De l'examen du passeport, il résulte que le véritable nom de Nonasco est celui qu'il avait indiqué comme étant son pseudonyme, Jean Sciacola.

Quant aux factures, toutes parfaitement acquittées, leur montant s'élèverait à des sommes relativement assez fortes.

Il est assez difficile de s'expliquer pourquoi Sciacola-Nonasco tenait tant à faire disparaître des pièces qui, somme toute, pouvaient servir à établir son identité et à prouver qu'il se livrait bien à un commerce régulier.

La seule hypothèse qui soit admissible est celle-ci :

Dans un certain nombre des magasins qu'il a pillés, Sciacola a dû s'emparer de factures portant la marque de la maison.

Ces factures, il les a remplies lui-même ou fait remplir par des complices, afin que dans le cas où ses papiers viendraient à lui être demandés, soit sur une route, soit à une gare de chemin de fer, il pût rapidement établir sa qualité de commis-voyageur.

Dans la plupart des cas, cela devait suffire; mais, vendredi dernier, après la résistance qu'il avait opérée, il devait s'attendre à une instruction en règle et des plus sévères.

Les factures devenaient alors embarrassantes, en ce sens, qu'envoyées à la maison dont elles portaient l'en-tête, leur non-authenticité pouvait immédiatement être constatée. Mieux que cela, elles pouvaient indiquer, dans une certaine mesure, les villes qu'avait fréquentées Sciacola et servir la justice dans ses recherches. Il devenait donc urgent pour lui de les faire disparaître. C'est ce qu'a voulu faire Sciacola.

C'est là, nous le répétons, une simple hypothèse, mais elle ne doit pas s'éloigner énormément de la vérité.

(Journal d'Angers.)

On lit dans le Journal du Mans :

Un inconnu, âgé de vingt ans, qu'on croit Allemand, serait parti de son pays il y a une vingtaine de jours.

En arrivant à Paris, il s'est rendu chez les Pères Capucins; il était muni de lettres d'évêques et d'abbés écrites en français et en latin; il venait, disait-il, pressé par une ardente vocation, pour faire une retraite préparatoire. Il fut bien accueilli les premiers jours.

Le supérieur des Pères Capucins écrivit aux évêques, dont il avait vu les lettres de recommandation et apprit bientôt qu'il avait été trompé.

Notre inconnu remarqua que l'on était changé à son égard.

Il quitta les Pères Capucins et vint au Mans ; il s'adressa à Mgr Fillion, puis il se rendit chez les Pères Capucins du Mans où il parla aussi de son ardente vocation ; on l'admit également avec pas trop de défiance. Mais deux jours après le supérieur recevait une dépêche du supérieur de la maison de Paris qui lui signalait ce même individu.

Voyant qu'on l'observait, il disparut de nouveau pour se rendre à l'établissement des Pères Jésuites à Ste-Croix (du Mans). Il renouvela la même fable qui eut un égal succès, et s'installa dans la place.

Dimanche, les Jésuites avaient invité à leur table le supérieur des Capucins qui se trouva en face de notre inconnu ; ce dernier prétextait un mal d'estomac, sortit et se retira dans sa chambre. Le supérieur des Capucins fit alors connaître cet individu, la police fut prévenue et il fut arrêté.

Il se faisait appeler M. le marquis Frédéric d'Eckestein, ou bien le marquis Zimmermann, et d'autres fois il se disait Polonais.

Il aurait servi dans la dernière guerre contre la France en qualité de sous-officier ; son père serait officier dans l'armée allemande.

Le faux marquis d'Eckestein a une mise élégante ; est très-instruit, parle bien le français, mais avec l'accent allemand.

On lit dans l'Indépendance de l'Ouest :

Un concours hippique aura lieu à Nantes, du 9 au 15 mars.

M. de Mortemart, délégué de la Société hippique de Paris, est arrivé lundi, pour s'occuper de cette affaire avec MM. de Juigné, de la Haie-Jousselin et autres amateurs de chevaux.

Nantes sera la première ville de province où la Société hippique ait songé à établir ce concours. Cette préférence, fort agréable pour l'amour-propre de nos concitoyens, s'explique par la situation particulière de Nantes. Le but des promoteurs du concours est de donner une impulsion salutaire à l'amélioration des races chevalines bretonnes, poitevines et vendéennes, qu'il faudrait, pense-t-on, destiner spécialement à la remonte de notre cavalerie, obligée, en ce moment, de se fournir en Angleterre et en Allemagne. Nous recevrons, au surplus, des détails sur ce futur concours ; nous nous empresserons de les communiquer à nos lecteurs.

Nous ne croyons pas que jamais les chevaux aient atteint les prix qu'ils ont obtenus lundi à la foire de la Chandeleur qui s'est tenue à Nantes, et qui a été favorisée par un temps magnifique.

Les écuries et le champ de foire étaient remplis d'un beaux choix de juments percheronnes, qui venaient de la foire d'Argenton, de quelques fortes juments bretonnes et particulièrement d'une grande quantité de chevaux de pays et de bretonnes de moyenne et de petite taille, depuis l'âge de 2 à 5 ans.

Malgré leurs qualités, les juments percheronnes se sont peu vendues ; les prix demandés ont arrêté beaucoup d'acquéreurs, même les plus pressés. Les prix de 1,000 à 1,500 fr. étaient aussi communs qu'autrefois ceux de 700 à 1,000 francs.

Il s'est fait beaucoup d'affaires en bêtes de moyenne taille, quoiqu'il y eut une augmentation de 25 0/0, au moins, sur les prix auxquels nous étions habitués.

Il est difficile de fixer un terme à cet état de choses ; les animaux sont rares, les besoins incessants, les fourrages sont abondants, et un cheval ne se fait pas comme une machine à vapeur.

Beaucoup d'animaux ont été achetés par des cultivateurs ou marchands de l'Anjou et de la Vendée qui, certainement, craignant une hausse continue, se sont munis d'avance.

Mardi matin, le prix des bœufs était inabordable, et, quoiqu'il ait fléchi un peu vers le milieu de la journée, beaucoup d'animaux ont été vendus. Certains herbagers, qui ont beaucoup de foin en magasin, pensent déjà au moment où ils devront charger leurs prairies et ne craignent pas d'acheter à l'avance.

En résumé, hausse accentuée et probablement très-durable sur tous les animaux, non-seulement à Nantes, mais dans tous les autres pays, si nous en croyons les renseignements qui nous ont été fournis.

Il y a quelques jours, M^{me} de C..., demeurant sur la route de Paris, à Nantes, a trouvé en revenant, non sans effroi, ses portes crochelées. Ses justes alarmes se sont changées en satisfaction bien vive en reconnaissant que rien n'avait été soustrait.

On nous avait rapporté que cette dame avait trouvé dans une de ses chambres des paquets prêts à être emportés. D'autres personnes nous assurent que les malfaiteurs n'ont rien dérangé à l'intérieur de la maison. Quoi qu'il en soit, M^{me} de C..., craignant de n'être pas suffisamment en sûreté, a pris le sage parti d'aller loger ailleurs.

Une autre tentative de vol a eu lieu dans le voisinage, sur cette même route de Paris.

Des rôdeurs se sont introduits dans le jardin d'une maison située près du bureau d'attente de l'omnibus. Mais dérangés dans leur industrie par le bruit et le va-et-vient des habitants de la maison, ces pillards à l'escalade ont abandonné la place par le même moyen.

Lundi, à 5 heures, au moment où allait se terminer l'office canonial, un bruit affreux, venant de la sacristie de l'église cathédrale de Nantes, a causé tout à coup les plus vives alarmes. C'était l'éboulement en entier du parpaing d'une des hautes arcades depuis longtemps bouchées en attendant la fin des grands travaux interminables du nouveau chœur.

Depuis plusieurs jours, les ouvriers occupés à la démolition du chevet de l'ancienne église faisaient bien imprudemment s'entasser les déblais entre le vieux chœur et ce faible parement en tuf. Sous cette énorme pression toujours croissante, le bas du parpaing a cédé et ce mur de tuffeux, d'une hauteur de 15 à 18 mètres, s'est écroulé avec un horrible fracas.

Il n'y a pas eu d'accident.

Un accident déplorable est arrivé vendredi dernier à Issoudun. Vers deux heures, trois officiers du 68^e de ligne étaient à la chasse au Bois-du-Roy, commune d'Issoudun. M. Rolland, sous-lieutenant, a eu le poignet gauche emporté par son fusil, qui lui a éclaté dans les mains. Cet officier a été transporté à l'hôpital, où l'amputation du bras a été faite.

Quand le destinataire ne sait pas signer, le facteur ne peut-il lui remettre une lettre chargée, en présence de deux témoins, et sur la signature de deux témoins ?

L'administration des postes, qui ne connaît que le règlement, vient de se prononcer pour la négative. Elle a exigé qu'une femme de Servas, ne sachant signer, se rendit au bureau de Tain pour y recevoir, en présence de deux témoins, une lettre chargée portant son adresse. Pourquoi ne pas donner aux facteurs ruraux le pouvoir de remettre les lettres chargées en présence de deux témoins sachant signer, quand le destinataire est illettré ? Il y a eu pour cette personne, d'abord frais de déplacement, perte d'une demi-journée, puis embarras de trouver deux témoins dans une localité où l'on est étranger.

LES DIAMANTS DE M^{lle} DUVERGER.

L'an dernier, au mois de mai, le public saumurois se rendait au théâtre pour contempler une célèbre artiste de Paris, M^{lle} Duverger, qui devait jouer la *Dame aux camélias* avec tous ses diamants. Eh bien, les amateurs de ces riches et coûteux bijoux ont bien fait de profiter de l'occasion, car on ne pourrait plus contempler sur la scène M^{lle} Duverger ornée d'un million de diamants. Cette artiste, en effet, se décide à se séparer de ces magnifiques pierreries qui seront vendues le 18 mars prochain, à l'Hôtel des ventes, à Paris. C'est égal, Marguerite Gauthier sans collier de diamants, sans saphirs, sans émeraudes, sans rubis et sans perles fines, n'excitera plus la même attraction.

THÉÂTRE.

LA FILLE DE M^{me} ANGOT.

Il y avait foule, mardi soir, à la première représentation à Saumur de la *Fille de M^{me} Angot*. L'annonce de cette pièce avait vivement excité la curiosité des amateurs, et cha-

acun voulait voir à quelles situations, à quel ensemble se rapportaient l'entraînant musique qui s'est si promptement popularisée.

Depuis un an, rien n'a pu ralentir l'engouement prodigieux du public pour cette œuvre charmante, remplie de mélodies, de brio, de verve, qui la font sortir du rang mondain de l'opérette. La musique est facile et savante à la fois, pleine d'entrain et d'humour, et la partition renferme un grand nombre de morceaux qui tous sont marqués au coin de la gaieté, de l'harmonie, je dirai même de la distinction, si on veut la comparer à certaines opérettes d'Offenbach et d'Hervé ; de plus, elle est parfaitement appropriée aux situations si comiques du livret. C'est là évidemment la principale raison du succès de cette pièce, qui, par la valeur de sa musique, touche de très-près à l'opéra-comique.

Parmi les opérettes de M. Charles Lecoq, nous connaissons surtout *Fleur-de-Thé*, l'une de ses meilleures partitions, qui fut représentée trois ou quatre fois à Saumur.

Nous ne suivrons pas, dans tous leurs détails, les intrigues qui se nouent et se dénouent dans la *Fille de M^{me} Angot*. Nous en donnerons seulement une analyse succincte.

Clairette Angot, qui, orpheline à trois ans, a été adoptée par les gens de la Halle qui sont tous ses pères et ses mères, doit se marier avec le perruquier Pomponnet, à qui elle préfère le chansonnier réactionnaire Ange Pitou. Aussi, pour faire échouer ou du moins pour retarder le moment de son hyménée, elle se met à entonner, en pleine rue, une chanson dirigée contre le Directoire en général, et contre Barras et sa favorite M^{lle} Lange en particulier. Aussitôt elle est arrêtée et mise en prison, au grand désespoir de Pomponnet qui se met à sa recherche, et d'Ange Pitou qui, cependant moins éperdument épris, se dispose à aller à un rendez-vous mystérieux qu'une femme inconnue lui a donné.

Cette femme n'est autre que la favorite, qui a déjà pour adorateur un vieillard jaloux, Larivaudière, qui, afin de lui plaire, lui fait amener Clairette. Mais la fille de M^{me} Angot reconnaît en M^{lle} Lange une de ses amies de pension.

On se conte mille choses, quand arrive Ange Pitou. Clairette se retire auparavant, mais elle surprend celui qu'elle aime aux pieds de la favorite, et va donner libre cours à son courroux, quand pour tromper Larivaudière, qui vient d'entrer en furieux, M^{lle} Lange lui déclare qu'Ange Pitou intercédait auprès d'elle la grâce de Clairette, qui se calme, mais garde pourtant ses soupçons. À minuit, l'heure des crimes et des complots, les conspirateurs se réunissent chez M^{lle} Lange, et vont être surpris par les mousquetaires d'Augereau, quand l'ingénieuse favorite change ses appartements en salle de bal. Les muscadins et les merveilleuses sont censés assister aux noces de Clairette, et quand les soldats d'Augereau font irruption dans l'hôtel de cette jeunesse dorée, on les invite eux-mêmes à la danse.

Clairette, toujours soupçonneuse, fournit à M^{lle} Lange et à Ange Pitou l'occasion d'un rendez-vous, auquel la favorite et le chansonnier n'ont garde de manquer. La fille de M^{me} Angot, venue pour les espionner, surprend Pomponnet qui parle d'elle avec tant de sympathie et d'affection qu'elle en est touchée et finit par lui accorder sa main, non sans reprocher à M^{lle} Lange de lui avoir pris le cœur d'Ange Pitou, qui, malheureux avec Clairette Angot, se promet une revanche auprès de M^{me} Pomponnet.

C'est sur ce libretto que M. Lecoq a brodé une musique vive et sautillante.

Les couplets sur l'histoire de M^{me} Angot, au premier acte, sont très-jolis, très-gais, et ont été chantés avec beaucoup de verve et d'entrain par M^{me} Routier ; ceux de Clairette : *Ce n'était pas la peine de changer de gouvernement*, déjà si connus, ne manquent pas d'originalité.

La musique du second acte est d'un style plus relevé que celle du premier. La valse chantée par M^{lle} Henriette Gomberti est ravissante. Citons aussi le chœur des *Conspirateurs*, celui des *Merveilleuses*, et la chanson militaire des *Soldats d'Augereau*.

Le troisième acte, après la danse de la *Fricassée*, débute par les couplets bien rythmés :

De la mère Angot
Je suis la fille.
Et la fille Angot
Tient de famille.

Puis le duo des deux forts et les fameux

couplets de la *Dispute*. Le trio entre Clairette, Pomponnet et Larivaudière est bien conduit et se termine par un presto fin et délicat à la manière d'Adolphe Adam.

Le grand succès de la représentation a été pour M^{lle} Clotilde Flamand, qui a dit tous ses couplets avec une grâce et une naïveté charmantes. Cette jeune actrice, qui a pour elle une distinction très-correcte, un geste excellent et une grande vivacité dans le jeu, possède aussi une très-jolie voix de ducan. Le talent qu'elle a déployé dans le rôle de Clairette lui a valu les plus chaleureux applaudissements et des rappels réitérés.

M^{me} Gomberti, sous son éblouissant costume du Directoire, a bien représenté l'actrice du Théâtre-Feydeau, M^{lle} Lange ; mais elle nous a semblé un peu émue en paraissant devant un public qu'elle ne connaissait pas encore. Espérons que, ce soir, à la seconde représentation, cette émotion aura complètement disparu.

Nous devons des éloges à M^{me} Routier, ainsi qu'à MM. Laferté, Patras et de Boulanger, qui se sont montrés aussi bons chanteurs qu'excellents comédiens. N'oublions pas non plus l'incroyable M. Routier, qui joue et pirouette supérieurement.

Les chœurs et l'orchestre se sont acquittés de leur tâche à la satisfaction générale.

Les costumes, entièrement neufs, sont d'un goût, d'une fraîcheur et d'un luxe irréprochables. La mise en scène est particulièrement soignée.

Allons, voilà un succès, et un vrai, non-seulement pour la pièce, mais pour les artistes de M. Chantilly. L. D.

Dernières Nouvelles.

Londres, 4 février.

Les élections bonnes portent sur 440 libéraux et 137 conservateurs. Les libéraux ont gagné 10 sièges et les conservateurs 25.

Une dépêche de Vienne au *Daily News* dit que la *Nouvelle Presse libre* publie le texte d'une circulaire italienne du 1^{er} janvier, relative à la dernière nomination de cardinaux. La circulaire dit :

« L'Italie n'a pas de raisons pour s'opposer à aucun candidat. Le Pape jouit de la plus grande liberté d'action en nommant les prélats. Relativement à l'attitude du gouvernement envers le conclave, le gouvernement adoptera des mesures pour protéger le conclave contre des troubles extérieurs. Si le conclave est tenu à Rome, il jouira de la même sécurité, de la même dignité et de la même tranquillité que les précédents. »

Rome, 3 février.

Chambre des députés. — M. Nicotier fait son interpellation sur la publication du général La Marmora. Le ministre des affaires étrangères décline toute responsabilité du gouvernement dans cette publication ; il n'était pas dans son pouvoir de l'empêcher.

Le gouvernement désapprouve et déplore cette publication, d'autant plus qu'elle fournit un prétexte pour adresser à un gouvernement ami des accusations qui ne peuvent pas avoir d'autre base qu'un malentendu, puisqu'elles tombent devant l'évidence des résultats.

Nous tenons ce langage parce que c'est la seule conforme à la vérité, aux relations amicales qui existent entre les deux gouvernements et à leur solidarité et à leurs intérêts communs, vis-à-vis d'un parti qui s'agitte partout en Europe, mais dont l'agitation a surtout pour cause et pour but son hostilité contre l'Italie.

Le ministre croit que les documents publiés, quoique ayant une forme confidentielle, doivent être considérés comme documents publics. Il n'existe pas dans la législation italienne des dispositions suffisantes relativement à la publication des documents officiels.

Le gouvernement examinera la question ; il proposera en temps opportun des mesures législatives à ce sujet. (Vives approbations.)

Après quelques observations de M. Chia- ves, qui faisait partie du ministère La Marmora, M. Visconti-Venosta déclare inutile toute discussion rétrospective, après les graves résultats-obtenus par l'Allemagne et l'Italie.

L'incident n'a pas de suite.

Pour les articles non signés : P. GODRI.

Théâtre de Saumur.
Direction de M. Henri CHANTILLY.

JEUDI 5 février,
LE PLUS GRAND SUCCÈS DU JOUR.
Une 2^e représentation de
LA FILLE DE M^{me} ANGOT

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles Lecocq.

M^{lle} Henriette GOMBERTI remplira le rôle de M^{lle} Lange; M^{lle} FLAMAND celui de Clairette Angot.

Costumes composés spécialement pour la pièce par un costumier de Paris.

On commencera par:
Mam'zelle Rose, vaudeville en 1 acte.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/2; on commencera à 8 h. »/».

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N^o 464. — 31 Janvier 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Grand Chaco (suite), par M. Mayne Reid. —

Faits divers. — Les Théâtres. — Nos gravures: mariage du duc d'Édimbourg et de la princesse Marie de Russie; — Les exhumations du bois de Boulogne; — Le ministère de la guerre; — Événements d'Espagne. — Revue comique du mois, par Bertall. — Bulletin bibliographique.

Gravures: Événements d'Espagne: explosion du Tetuan dans le port de Carthagène. — S. A. R. le duc d'Édimbourg. — S. A. R. Marie-Alexandrowna, duchesse d'Édimbourg. — Exhumation des corps des soldats enterrés au bois de Boulogne pendant l'insurrection de 1871. — Le nouveau palais du ministère de la guerre: façade principale sur le boulevard Saint-Germain. — Événements d'Espagne: vue générale de Portugal. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Le nouveau palais du ministère de la guerre: la Tour du Cadran. — Échecs. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 52^e fascicule, ING à INT, est en vente.

La librairie Hachette vient d'édition un poème: *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,

pes bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastrologie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 76,448.

Verdon, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalésière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalésière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 50	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	785	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	275	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	84 40	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	307 50	2	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	418 75	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier	307 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	332 50	5	2 50
5 % Emprunt 1871	92 50	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	556 25	1	25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	93 65	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	556 25	1	25				
— libéré	92 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	342 50	»	2 50				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	218	»	»	Est, jouissance nov.	493 75	2	50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	882 50	»	»				
— 1865, 4 %	457 50	3	75	Midi, jouissance juillet.	595	11	25				
— 1869, 3 % t. payé.	288 75	»	»	Nord, jouissance juillet.	1005	10	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	Orléans, jouissance octobre.	836 25	6	25				
Banque de France, j. juillet.	3887 50	»	12 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»				
Comptoir d'escompte, j. aodt.	547 50	»	2 50	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	722 50	2	50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	262 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13 50	»	»				

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)		
9 — 02 — — — — —	omnibus.		
1 — 33 — — — — —	soir,		
4 — 13 — — — — —	express.		
7 — 27 — — — — —	omnibus.		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 30 — — — — —	omnibus.		
9 — 50 — — — — —	express.		
12 — 38 — — — — —	soir,		
4 — 44 — — — — —	omnibus.		
10 — 30 — — — — —	express-poste.		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou en détail,
LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE
A Grandfonds, communes de Brézé et d'Épieds,
Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, et 10 hectares de terres et vignes (premier cru de Brézé).
Facilités de paiement.
S'adresser, soit à M. EPOUDRY, propriétaire à Brézé, soit à M^r ROBINEAU. (19)

A CÉDER
Pour la Saint-Jean prochaine,
Pour cessation de commerce,
UN TRÈS-BON DÉBIT DE VINS
Eaux-de-vie et LIQUEURS
Faisant l'angle de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, parfaitement achalandé, avec un très-joli comptoir en étain.
S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, qui l'occupe. (25)

A LOUER
Pour le 24 juin prochain,
UNE MAISON
Au centre de la ville,
Comprenant:
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;
Trois chambres de domestiques et greniers;
Cour, écurie et remise; caves.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
UN GRAND FOURGON OMNIBUS
S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER
Pour la Saint-Jean 1874,
Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,
Un logement et un moulin, dans le même enclos.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
QUATRE BELLES LAMPES
Dont deux en porcelaine.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M^r LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

AVIS.
M^{me} LORRAIN-BOUCHEREAU, marchande de modes, rue St-Jean, **DEMANDE UNE APPRENTIE** ayant reçu une bonne éducation et une bonne instruction. (18)

COMPAGNIE DU SOLEIL
Assurances contre l'incendie,
Fondée en 1829.
CAPITAL SOCIAL
Fonds de Primes et Réserves:
VINGT-ET-UN MILLIONS.

M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie.
S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.
Maison Centrale de Fontevrault.
AVIS
L'Administration de la Maison centrale de Fontevrault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.
Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

LE **JOURNAL DU DIMANCHE**
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS:
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 5 fr. d^e pour les départements 4 fr

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^o, DE PARIS
Soleils Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULARD.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VIGNEUR.
Cherbourg, chez M. Eugène LAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURSON et C^o.
Havre, chez M. E. FIGUERY.
La Rochelle, chez MM. d'Orbigny et FAVRETTI.
Lyon, chez M. Marc GILLARD.
Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BOIS et C^o.
Nantes, chez M. V. L. JARON et HAUD.
Paris, chez M. A. MORENOUX-DUPIN.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JANOT et HUARD.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

LE VULGARISATEUR UNIVERSEL
Recueil bi-mensuel des faits intéressant la science, l'industrie, l'agriculture, le commerce et les arts.
Prix: 5 fr. par an.
On s'abonne à Paris, chez M. Legeay, rue Ramey, 44.

Le titre de ce journal indique son but: celui de mettre à la portée de tout le monde les faits nouveaux qui se produisent chaque jour dans le domaine de la science et des arts, et qui sont enfouis dans d'innombrables recueils qu'on n'a ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter.
Aussi l'industriel, l'agriculteur, le commerçant et même le simple particulier trouveront-ils dans le *Vulgarisateur universel* une foule d'indications précieuses, en ce qui concerne les découvertes scientifiques modernes, tant en France qu'à l'étranger, les méthodes nouvelles employées, et les moyens de se procurer à bon marché un certain nombre de produits d'une incontestable utilité.
Tout le monde a besoin aujourd'hui d'avoir une connaissance au moins superficielle du vaste mouvement scientifique et industriel qui caractérise notre époque; c'est dire assez que le *Vulgarisateur*, en répondant à ces impérieuses exigences, sera favorablement accueilli par les hommes d'initiative et de progrès.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général
NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8.
ABONNEMENT: Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur sousigné.